



Date de la convocation :
03 novembre 2023

Date d'affichage :
03 novembre 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Sainte-Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie de Sainte-Euphémie sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

Présents : Mmes Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Nicole PARDON, Sylvie PERMEZEL, Mrs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF, Philippe RAVIX, Christophe MOYNE.

Absents excusés : Mme Clémentine BOREL donne pouvoir à M Didier Alban – M Emmanuel Geniquet donne pouvoir à Mme Nadine Savin – M Lionel Desfarges donne pouvoir à M Philip Ravix – M Fabien Frecon donne pouvoir à M Cédric Fief – Mme Nathalie Pinto donne pouvoir à Mme Isabelle Pilliard.

Absents : Mme Alizée Brunet – M Gregory Girones

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Permezel

Patricia Laumain, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

Questions diverses : Mme Sylvie Permezel pose la question concernant la création d'un cheminement doux pour aller du village jusqu'au hameau du Bady.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 Octobre 2023
2. Décision Modificative budgétaire
3. Labellisation du parc de Cibeins en « Espace Naturel Sensible » (ENS)
4. Etude de sol et fondation de l'église.
5. Examen de devis
6. Compte rendu des commissions et syndicats
7. Questions diverses
8. Informations diverses

Le conseil municipal a débuté par l'intervention de Monsieur Le Lieutenant Nicolas Boulanger, Commandant de la COB de Trévoux (Communauté de Brigade de Trévoux). Le Lieutenant Boulanger a expliqué la structure de son unité, ses effectifs et sous effectifs, son organisation et son fonctionnement.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 Octobre 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Décision Modificative n° 1

Monsieur Gilles Lemoine, Adjoint aux finances, à la culture et aux patrimoines explique qu'une décision modificative est nécessaire pour régulariser différentes opérations au budget :

Section Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE			COTE		
231-041	Ops d'ordre *	28 734,86 €	203-041	Ops d'ordre	19 291,83 €
2131-041	Ops d'ordre *	3 600,00 €	238-041	Ops d'ordre	13 043,03 €
2804182-040	Ops d'ordre **	24 290,00 €	2804183-040	Ops d'ordre	24 290,00 €
TOTAL		56 624,86 €	TOTAL		56 624,86 €

* Les opérations d'ordre servent à réattribuer les frais d'études et d'insertion dans les projets qui les concernent, ici Rue de la Mairie, Rte de Trévoux, Paratonnerre

** C'est l'amortissement de l'éclairage public rue de Mairie que nous avons amorti en une seule fois en 2022

Après en avoir débattu, il est proposé aux membres présents ou représentés du conseil municipal de valider cette décision modificative comme présentée dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVENT la décision modificative n° 1.

D'autre part, Gilles Lemoine informe le conseil que le passage de la nomenclature comptable M 14 à la M 57 a modifié l'affectation de certaines charges qui sont passées d'un chapitre à un autre. Ce sont l'allocation de vétéran pour les pompiers, les charges liés à l'instruction des dossiers d'urbanisme (ADS). Des virements de crédits ont été réalisés conformément au tableau ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D615221 entretien et réparation sur bâtiments publics	500,00 €	
D 62376 Remboursement de frais au GFP de rattachement (ADS)	6 700,00 €	
D 62878 Remboursements de frais à des tiers (allocation de Vétéran)	5 600,00 €	
Total chapitre 11 : Charge à caractère général	12 800,00 €	
D 739221 FNGIR (Rbt taxe d'habitation)		500,00 €
Total chapitre 14 Atténuation de Produits		500,00 €
D6553 service Incendie		5 600,00 €
D57351 Subvention de fonctionnement aux GFP de rattachement		6 700,00 €
Total Chapitre +65 : Autres charges de gestion courante		12 300,00 €

Le conseil municipal prend acte de ces virements de crédits.

3 - Labellisation du parc de Cibeins en « Espace Naturel Sensible » (ENS)

Monsieur le Maire explique qu'un espace naturel sensible (ENS) est un site reconnu à l'échelle départementale pour sa richesse écologique (faune, flore et milieux), géologique et/ou paysagère.

Le gestionnaire partenaire porte un plan de gestion et de valorisation partagé par les acteurs locaux et soutenu financièrement par le Département, qui concilie les usages du site et projette à 5 ou 10 ans les mesures de gestion. Les actions sont menées avec l'accord des propriétaires.

Le « Domaine Naturel de Cibeins » est reconnu comme étant le poumon vert de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée. Il constitue un site naturel très apprécié localement, et est caractérisé par une mosaïque de milieux naturels (bois, milieux humides, prairies), qui abrite un cortège d'espèces faunistiques et floristiques d'une grande diversité.

Le projet de périmètre ENS « Domaine Naturel de Cibeins » est un projet de 81ha, (dont 61,5 ha sur la commune de Misérieux // 4,1 ha sur la commune de Sainte-Euphémie // 15,7 ha sur la commune d'Ars-sur-Formans). Sur les communes d'Ars-sur-Formans, Misérieux et Sainte-Euphémie, le foncier du périmètre ENS est partagé entre la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les communes de Misérieux et d'Ars-sur-Formans, et quelques propriétaires privés.

Le projet de labellisation ENS du « Domaine Naturel de Cibeins » s'inscrit dans le projet de territoire validé début 2022 par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée est volontaire pour devenir gestionnaire du site ENS et mènera une réflexion commune pour préserver ce site naturel d'exception et favoriser le développement de la biodiversité, tout en maintenant l'agriculture et la fréquentation du public. Une gouvernance multi-partenaire, en lien avec les collectivités territoriales, et les acteurs et partenaires du site, sera mise en œuvre.

Il est important de souligner que la labellisation ENS n'apporte aucune contrainte réglementaire aux propriétaires, aux exploitants des parcelles, ni aux autres usagers (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...) : il s'agit d'une démarche de gestion et de mise en valeur des sites.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la labellisation Espace Naturel Sensible du site « Domaine Naturel de Cibeins », par le Département de l'Ain, selon le périmètre annexé à la présente délibération,
- **PRENNENT ACTE** que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) assure la coordination de la gestion de cet Espace Naturel Sensible,
- **DECIDENT** de participer au comité de site de cet Espace Naturel Sensible qui vise à définir et valider les actions de gestion, de valorisation et d'ouverture au public en cohérence avec la préservation et la protection du milieu naturel.

4 Etude de sol et fondation de l'église.

Monsieur le Maire explique que l'église aura besoin d'un entretien à terme.

Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude de sols et des fondations de l'église. Un architecte spécialisé dans le patrimoine a présenté un devis en concertation avec l'association « PRIVALS »

Ce projet d'étude concerne uniquement la tranche ferme d'un montant de 22 500 € TTC.

L'architecte en collaboration avec l'association PRIVALS monte les dossiers de subventions auprès :

Du département - De l'état - De la région et de la fondation de la sauvegarde de l'art français qui peut participer sous forme de don pour compléter les subventions.

Afin de monter le dossier, la mairie doit signer le devis avec une phrase suspensive du genre « devis validé sous réserve d'obtention des subventions ».

Lorsque les retours des subventions seront parvenus, le conseil sera à nouveau sollicité sur ce sujet.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis avec la réserve suspensive.

5 Examen de devis : Voir dossier sur étude de sol église

6 Compte rendu des commissions et syndicats

CCDSV : Gestion des déchets :

Cédric Fief, membres de la commission gestion des déchets, explique la CCDSV compétente dans ce domaine travaille sur plusieurs projets concernant la gestion et la valorisation des déchets.

La CCDSV a la volonté de développer les filières de tri de manière progressive et lissée dans le temps, lissé sur plusieurs années et à compter du premier trimestre 2024. Plusieurs phases sont nécessaires et notamment dans un premier temps la détermination des points de collecte.

Ce tri concerne les bio déchets et les cartons bruns (cartons épais)

Cédric Fief présente les possibilités sur Sainte Euphémie sur les points de collectes actuelles auxquelles il faut ajouter la collecte des bio déchets sur le site du restaurant scolaire.

L'orientation prise, restant à confirmer à l'issue de l'étude, prévoit l'équipement de

- 2 bennes en cartons bruns (cartons épais), l'un à la salle polyvalente enterré lors des travaux de rénovation du parking, l'autre soit au PAV du Montferrand ou au PAV du chemin du bois
- 2 bacs bio déchets, l'un à la salle polyvalente en benne enterrée, l'autre chemin de la mouturière proche du restaurant scolaire

Une visite sur site est prévue par le cabinet d'étude, puis une formalisation sera faite à l'issue de l'étude sur les 19 communes par la CCDSV.

Gilles Lemoine et Chantal Lespinasse font remarquer qu'aucun point d'apport volontaire (PAV) n'existe sur Les Bruyères.

7 Questions diverses

La création d'un cheminement doux jusqu'au hameau du Bady figure bien dans les travaux à réaliser. C'est pour cela que le fossé se situant après le parking Soulier a été busé. La municipalité est en cours d'achat d'un terrain pour continuer ce cheminement. Vu les coûts à engager, la continuation de chemin ne sera pas réalisée au cours de ce mandat.

8 Informations diverses

Retour sur la délibération concernant la mutualisation des fournitures scolaires. Lors d'un dernier achat concernant, l'achat de fournitures se montait à 148.50 € sans la mutualisation et à 66.53 € avec la mutualisation. (Différence de 81.97 €).

CCAS concours de coinche du 3 novembre 2023 : 74 doublettes ont participé - bonne ambiance. Merci aux bénévoles.

Nadine Savin rappelle qu'une commission spécifique « déco de Noël » est en place ; des affiches sont distribuées dans les boîtes aux lettres pour solliciter les bénévoles pour la création de ces décors de Noël.

Point sur les encarts de la Gazette. A ce jour peu de retour. Une relance sera faite.

Prochaines réunions :

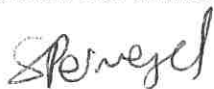
Commission travaux : Mercredi 23-11-2023 à 19 h

Commission Environnement PCAET à la CCDSV 16 /11/2023 0 18 H 30

Date du prochain conseil : Mardi 05 décembre 2023 à 19 h 15 salle du conseil

Le conseil est clos à 20 h 53.

La secrétaire de séance



Sylvie PERMEZEL



Le Maire



Didier ALBAN